



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 24 - Maisons de quartier associatives - Prolongation des conventions-cadres de partenariat pour 2018 - Versement des premiers acomptes des subventions de fonctionnement 2018

Maisons de quartier associatives
Prolongation des conventions-cadres de partenariat pour 2018
Versement des premiers acomptes des subventions
de fonctionnement 2018

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

1 - Contexte/Historique

La Ville de Besançon anime et soutient, au travers de sa Direction Vie des Quartiers, un réseau de Maisons de quartier composé de :

- 4 structures municipales : Maisons de quartier de Planoise, Montrapon Fontaine Ecu, Grette / Butte et Bains-Douches Battant,
- 4 structures associatives : Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Besançon Clairs-Soleils et Palente Orchamps, Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux et l'Association Sportive d'Education Populaire (ASEP) Chaprais Cras Viotte.

Chacune de ces structures bénéficie de l'agrément «Centre social» délivré par la CAF du Doubs. Elles contribuent ainsi directement, par des actions et services de proximité, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. En tant que lieux de rencontres et d'échanges, elles participent au développement et au renforcement des liens humains, familiaux et intergénérationnels.

A ce titre, la Ville de Besançon participe au financement des actions inscrites dans leur projet associatif par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle.

2 - Conventions-cadres de partenariat

Par délibération du 13 décembre 2012, la Ville de Besançon et son CCAS ont formalisé leur partenariat avec les 4 structures associatives par des conventions-cadres de partenariat. Chaque convention présente le projet associatif de la structure partenaire, son territoire d'intervention et définit les modalités de soutien municipal (subventions de fonctionnement, subventions exceptionnelles, mise à disposition de personnel, de locaux et/ou de matériel...).

2.1 - Prolongation des conventions

Ces 4 conventions-cadres quinquennales de partenariat arrivent à échéance au 31 décembre 2017.

Dans l'attente :

- d'une évaluation fine des partenariats 2013/2017,
- de la définition d'un partenariat élargi à la CAGB, notamment dans le cadre de ses compétences liées au Contrat de Ville, à l'économie et à l'emploi,
- de la structuration de la nouvelle direction de la MJC Besançon Clairs-Soleils,
- et de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif Quartier Libre Bisontin (QLB),

il est proposé de prolonger par avenant ces 4 conventions pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018 (avenants ci-joints).

Les autres modalités du partenariat initial restent inchangées.

2.2 - Versement des premiers acomptes des subventions 2018

Le montant des subventions de fonctionnement 2018 à verser à chacune des 4 Maisons de quartier associatives sera définitivement fixé et adopté lors du vote du Budget Primitif 2018.

Conformément aux conventions-cadre de partenariat, et pour répondre aux besoins de trésorerie de ces structures d'animation, il est proposé de verser dès janvier 2018 un premier acompte de la subvention, correspondant à 4/12^{ème} de la subvention de fonctionnement 2017, soit :

Maison de quartier associative	Subvention 2017	1^{er} acompte 2018
Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux	176 000 €	58 667 €
MJC de Besançon Clairs-Soleils	207 200 €	69 067 €
MJC de Palente Orchamps	157 187 €	52 396 €
ASEP Chaprais Cras Viotte	172 000 €	57 334 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 237 464 €, sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47030.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la prolongation d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018, des conventions-cadres de partenariat signées avec les 4 Maisons de quartier associatives, à savoir :

- la MJC de Besançon Clairs-Soleils,
- la MJC de Palente Orchamps,
- le Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux
- l'ASEP Chaprais Cras Viotte,

- attribuer les premiers acomptes des subventions de fonctionnement 2018 aux 4 Maisons de quartier associatives, répartis de la manière suivante :

- 58 667 € au Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux,
- 69 067 € à la MJC de Besançon Clairs-Soleils,
- 52 396 € à la MJC de Palente Orchamps,
- 57 334 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI, M. BIZE et M. VAN HELLE n'ont pas pris part au vote.

Préfecture du Doubs

Reçu le **19 DEC. 2017**



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0